

«Catherine Morin-Desailly - Suppression de l'apprentissage dès 14 ans : l'idéologie du collège unique au détriment de l'avenir de nos enfants»

18/03/2013

Catherine Morin-Desailly - Suppression de l'apprentissage dès 14 ans : l'idéologie du collège unique au détriment de l'avenir de nos enfants

Catherine Morin-Desailly, sénatrice UDI de la Seine-Maritime, vice-présidente de la Commission de la Culture et de l'Education, dénonce l'abrogation par la majorité de Gauche d'une disposition qui autorisait l'apprentissage pour les jeunes à partir de 14 ans.

La suppression d'un dispositif datant de 2011 est gravissime alors que le nombre d'élèves sortant sans diplôme du système éducatif ne cesse de croître chaque année.

C'est mettre la priorité sur une idéologie, celle du collège unique, au détriment de l'avenir de nos enfants. Il serait temps qu'un consensus se forme entre tous les acteurs concernés, afin que l'école de la République garantisse la réussite individuelle de chaque élève, celui-ci passant par la reconnaissance de toutes les formes d'intelligence et d'apprentissage.

Comment, dans un tel contexte, Vincent Peillon peut-il barrer cet accès privilégié au marché du travail à des milliers de jeunes ?

Comme l'ensemble des élus UDI, je considère que l'une des ambitions pour réformer notre système éducatif est de faire des contrats d'apprentissage et de professionnalisation une voie d'excellence au même titre que l'enseignement général. Les chiffres sont là : trois ans après leur sortie d'école, 83 % des apprentis au niveau secondaire ont décroché un emploi, contre 73 % pour la filière scolaire classique.

En opposition sur ce point avec la politique du gouvernement, je plaide avec l'ensemble de mes collègues de l'UDI pour l'émergence de véritables filières d'excellence, à travers la création d'universités des métiers.

Et, parce que c'est un sésame pour l'emploi, le développement massif de l'apprentissage, ainsi que la création d'un «Erasmus des apprentis» sont également des mesures que je porterai avec force.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)